

Déclaration d'une association

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1^{er} de son décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'Association dite

"Action Citoyenne pour un Meilleur Environnement - Pays des Paillons"

dont le siège est

ACME - Pays des Paillons

chez Mme BROCH Nadine, 129 chemin de l'Euze - 06390 CONTES.

Cette association a pour objet d'œuvrer pour la qualité de l'environnement sous toutes ses formes, principalement - mais non exclusivement - pour les habitants des communes des Vallées des Paillons, Pays des Paillons.

Les personnes chargées de son administration sont:

Mme PEGLION épouse BROCH Nadine,

née le 1^{er} juin 1952 à Ax-les-Thermes (09), de nationalité française,
domiciliée 129 chemin de l'Euze - 06390 CONTES,
exerçant la profession de Professeur des écoles,
Présidente

Mme CHICA épouse QUATTROCCHI Denise,

née le 21 octobre 1938 à Meknes (Maroc), de nationalité française,
domiciliée 64 allée des Fourmes - 06390 CHATEUNEUF VILLEVIEILLE,
Retraitée,
Trésorière

M. BROCH Henri,

né le 8 novembre 1950 à Nice (06), de nationalité française,
domicilié 129 chemin de l'Euze - 06390 CONTES,
exerçant la profession de Professeur d'université,
Secrétaire

Ci-joint deux exemplaires des statuts de l'association dûment approuvés par nos soins.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à Contes le 4 juin 2001

BROCH Nadine,

QUATTROCCHI Denise,

BROCH Henri,